

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL  
POUR L'ASSAINISSEMENT DE  
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 17 mars 2025

**Délibération n° 2025-001  
Séance du 11 mars 2025**

-----  
Procès-verbal de la réunion du  
Bureau en date du 5 novembre 2024  
-----

**Le Bureau,**

Vu les articles L. 5421-1, L. 3121-14-1 et L. 3122-6-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu le procès-verbal de la réunion du Bureau en date du 5 novembre 2024,

**Après en avoir délibéré**

**Article unique** : Approuve le procès-verbal de la réunion du Bureau en date du 5 novembre 2024,  
ci-joint.

**Le Président**

**François-Marie DIDIER**



**PROCÈS-VERBAL DU BUREAU**  
Séance du 5 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 novembre à 14 heures 08, le Bureau, légalement convoqué, s'est réuni au siège du SIAAP, 2, rue Jules César, à Paris, 75 012, sous la présidence de Monsieur François-Marie DIDIER.

**Nombre de membres en exercice : 17**

**Étaient présents à l'ouverture de la séance : 11**

Monsieur Belaïde BEDREDDINE  
Monsieur Jean-Didier BERTHAULT  
Monsieur Philippe DALLIER  
Monsieur François-Marie DIDIER  
Madame Chantal DURAND  
Madame Josiane FISCHER  
Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE  
Madame Marie-Louise MANGHO-KUÉTÉ  
Madame Nadia MOUADDINE  
Madame Inès de RAGUENEL  
Monsieur Karim ZIADY

**Étaient excusés ou absents :**

Monsieur Hamid CHABANI  
Madame Rachida DATI  
Monsieur Jérôme GLEIZES  
Monsieur Antoine GUILLOU  
Madame Déborah MÜNZER  
Monsieur Germain ROESCH

**Étaient représentés :**

Monsieur Hamid CHABANI donne pouvoir à Monsieur Philippe DALLIER  
Madame Rachida DATI donne pouvoir à Monsieur François-Marie DIDIER  
Monsieur Antoine GUILLOU donne pouvoir à Monsieur Karim ZIADY  
Monsieur Germain ROESCH donne pouvoir à Madame Kristell NIASME

**Assistent en outre à la séance :**

|                                 |   |
|---------------------------------|---|
| Monsieur Jérôme STERKERS        | Directeur de cabinet du Président                                 |
| Monsieur Richard BUISSET        | Directeur Général   |
| Monsieur Hervé CROUX            | Directeur Général Adjoint chargé des Ressources                   |
| Monsieur Christophe DEJOIE      | Directeur Général Adjoint technique                               |
| Monsieur Émeric LABEDAN         | Directeur Général Adjoint chargé de l'exploitation                |
| Monsieur Vincent ROCHER         | Directeur délégué à l'Innovation, la stratégie et l'environnement |
| Madame Sylvie DOUÉ              | Directrice des Affaires financières                               |
| Monsieur Philippe DECHERF       | Directeur des ressources humaines                                 |
| Monsieur Joakim GIACOMONI       | Chargé de mission   |
| Monsieur Théophile BRICHE BLIDA | Responsable du Service des Assemblées Délibérantes                |

Les membres présents, formant le quorum requis au sein du Bureau, peuvent délibérer valablement, en vertu de l'article L. 3121-14-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

## SOMMAIRE

- B2024/123D – Procès-verbal de la réunion du Bureau en date du 24 septembre 2024
- B2024/128D – Avenant n° 3 au marché relatif à la réhabilitation du process de l'unité de la clarifloculation de l'usine de Seine-Aval
- B2024/146D – Protocole transactionnel avec la Société des Grands Projets – Collecteur Clichy La Briche – ouvrage annexe de la ligne 15 Ouest du Grand Paris Express
- B2024/124D – Adhésion à deux associations : Association Francilienne des Industries pour l'Étude et la Gestion de l'Environnement et de la Sécurité (AFINEGE) – Institut Français de l'audit et du contrôle internes (IFACI)
- B2024/136D – Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Information sur le compte-rendu des décisions prises par le Président, par délégation du Conseil d'Administration



La séance est ouverte à 14 heures 08 sous la présidence de Monsieur François-Marie DIDIER.

**M. le Président.** — Bonjour à tous. Certains administrateurs devraient nous rejoindre. Je vais procéder à l'appel des présents. J'aurai des informations un peu plus générales que je donnerai évidemment à l'occasion du Conseil d'Administration. Je salue Jérôme STERKERS, que certains ici connaissent, qui est le nouveau directeur de Cabinet, et qui a pu échanger avec certains d'entre vous depuis notre dernier Conseil d'Administration et son arrivée le 1<sup>er</sup> octobre dernier. Jérôme, le Bureau vous salue.

*Il est procédé à l'appel et le Président constate le quorum.*

**M. le Président.** — Je vous propose donc de passer à l'examen de l'ordre du jour.

#### **B2024/123D – Procès-verbal de la réunion du Bureau en date du 24 septembre 2024**

**M. le Président.** — La première délibération est l'approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau en date du 24 septembre dernier.

S'il n'y a pas d'observation, je vous propose de l'adopter.

*(Il est procédé au vote.)*

*La délibération est approuvée.*

#### **B2024/128D – Avenant n° 3 au marché relatif à la réhabilitation du process de l'unité de la clarifloculation de l'usine de Seine-Aval**

**M. le Président.** — La délibération suivante concerne l'avenant n° 3 au marché relatif à la réhabilitation du process de l'unité de la clarifloculation de l'usine de Seine-Aval dans les Yvelines. Il est proposé au Bureau d'approuver l'avenant n° 3 au marché n° 2021-21231 passé avec le groupement OTV (mandataire) - Fayat Energie Services – El Tuyauterie Électromécanique – Friedlander – Urbaine de Travaux relatif à la réhabilitation du process de l'unité de la clarifloculation à Seine-Aval.

Cet avenant n° 3 a pour objet la prise en compte de deux mois supplémentaires d'allongement de l'immobilisation et de nouvelles modifications techniques présentées dans le dossier, afin d'assurer et d'améliorer l'exploitabilité. Cet avenant n° 3 porte le montant du marché à 103 810 047,20 € hors taxes, soit une augmentation d'environ 1,9 million d'euros sur cet avenant par rapport à l'avenant n° 2.

Je précise que la clarifloculation est un grand projet pour Seine-Aval. C'était malheureusement une partie d'installation d'usines qui avaient brûlé il y a quelques années. Y a-t-il des observations sur cette délibération ? Je vous propose de l'adopter.

*(Il est procédé au vote.)*

*La délibération est approuvée.*

**B2024/146D – Protocole transactionnel avec la Société des Grands Projets – Collecteur Clichy La Briche – ouvrage annexe de la ligne 15 Ouest du Grand Paris Express**

**M. le Président.** — La délibération suivante concerne le protocole transactionnel avec la Société des Grands Projets – Collecteur Clichy La Briche – ouvrage annexe de la ligne 15 Ouest du Grand Paris Express.

Là encore, c'est un protocole transactionnel qui est proposé au Bureau, relatif aux études d'impact nécessaires sur le collecteur Clichy La Briche pour la mise en compatibilité du réseau du SIAAP nécessaire à la réalisation de l'ouvrage 3202P de la ligne 15 Ouest du Grand Paris Express et de m'autoriser à signer ce protocole. « Société des Grands Projets », comme vous le savez, ex-société du Grand Paris. Est-ce qu'il y a des observations ? Sinon, je vous propose de l'adopter.

*(Il est procédé au vote.)*

*La délibération est approuvée.*

**B2024/124D – Adhésion à deux associations : Association Francilienne des Industries pour l'Étude et la Gestion de l'Environnement et de la Sécurité (AFINEGE) – Institut Français de l'audit et du contrôle internes (IFACI)**

**M. le Président.** — La délibération suivante concerne l'adhésion à deux associations : association francilienne des industries pour l'étude et la gestion de l'environnement et de la sécurité (AFINEGE) et institut français de l'audit et du contrôle internes (IFACI).

Dans le cas de l'AFINEGE, c'est un renouvellement de participation du SIAAP. Cette association a pour vocation de mutualiser les connaissances et de partager les bonnes pratiques en matière de santé-sécurité et environnement. Le montant annuel de la cotisation est de 2 980 €.

Pour l'IFACI, il s'agit d'une nouvelle adhésion. L'IFACI traite du management des risques et constitue un réseau professionnel de l'audit et du contrôle interne.

Cette adhésion permettrait évidemment au SIAAP de bénéficier de l'expertise de cet institut, de pouvoir bénéficier de rencontres avec des experts, de pouvoir participer à des groupes de travail, à des formations de façon plus large. Évidemment, tout cela permettra à notre Inspection générale notamment de pouvoir participer aux travaux de cet institut et aux activités qu'elle prévoit. Le montant annuel de l'adhésion est de 435 €.

S'il n'y a pas d'observation, je vous propose de l'adopter.

*(Il est procédé au vote.)*

*La délibération est approuvée.*

**B2024/136D – Admission en non-valeur de créances irrécouvrables**

**M. le Président.** — La délibération suivante concerne l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables. Il vous est proposé d'admettre en non-valeur une somme de 785,68 € de créances irrécouvrables, dont le détail des lignes figure dans le dossier en annexe de la délibération.

S'il n'y a pas d'observation, je vous propose de l'adopter.

*(Il est procédé au vote.)*

*La délibération est approuvée.*



**Information sur le compte-rendu des décisions prises par le Président, par délégation du Conseil d'Administration**

**M. le Président.** — Ensuite, c'est une information. On a le même sujet lors du Conseil d'administration. Information sur le compte-rendu des décisions que j'ai été amené à prendre par délégation du Conseil d'administration en matière de marchés publics. La liste est annexée, mais je crois que c'est la même délibération au Conseil d'Administration.

Nous en avons terminé avec le Bureau. Je reviendrai sur le calendrier, que vous avez d'ailleurs sur table. Notre prochain Bureau aura lieu le 10 décembre à 14 heures également. Je vous propose que l'on enchaîne avec le Conseil d'Administration.

*La séance est levée à 14 heures 15.*

**Le Président**

**Signé : François-Marie DIDIER**